

Pour diffusion intersyndicale

Madame, Monsieur,

L'agenda du Parlement prévoyait l'examen de la Loi Travail. A ce titre, nous avons prévu de nous rencontrer le 13 mai prochain afin de faire le point ensemble sur les objectifs et les principes du projet de loi mais aussi de débattre avec vous sur vos attentes et sensibilités sur ce texte.

Comme vous le savez maintenant le Gouvernement par la voix de son 1er Ministre a choisi d'utiliser l'article 49.3 pour son adoption. Nous regrettons ce choix qui nous empêche de faire notre travail de parlementaires et ainsi de débattre et amender ce texte afin qu'il puisse répondre aux attentes des salariés et des forces économiques de notre pays.

Force est de constater que les avancées ou clarifications apportées n'ont pas pu déboucher sur un compromis acceptable par le plus grand nombre. Le gouvernement a donc décidé d'utiliser l'article 49.3 de la Constitution pour assurer le passage du texte, à moins qu'une motion de censure renverse le gouvernement. Je doute d'une telle éventualité et nous ne nous préterons pas à cet exercice en ajoutant nos voix à celles de la droite.

Nous avons déposé ou co-signé des amendements destinés à porter des voies de progrès. Nous regrettons de ne pouvoir les défendre en séance.

Quant au 49.3, je crois qu'il est symptomatique d'une certaine immaturité du parlementarisme à la française, du manque de diagnostic partagé qui donne la possibilité d'avancer pour le bien du pays.

En raison de ces circonstances, la responsabilité du Gouvernement sera débattue jeudi en séance publique et le texte sera considéré comme adopté en première lecture avant la navette vers le Sénat. Il reviendra ensuite à l'Assemblée Nationale en deuxième lecture.

C'est pourquoi nous estimons que notre rencontre ne permettra pas de discuter sur les avancées d'un texte et sur notre volonté de modifier une partie de celui-ci et nous vous proposons donc de la reporter au moment où ce texte reviendra du Sénat pour être de nouveau examiné par Notre assemblée.

Sachez que nous demeurons attentifs aux propositions des organisations syndicales. Nous connaissons vos positions sur ce texte, pour autant ce dialogue entre les représentants de la Nation et les représentants des salariés doit être durable, respectueux et sincère.

Restant à votre disposition, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Stéphane TRAVERT

Geneviève GOSSELIN – FLEURY

Députés de la Manche